

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **17 novembre 2016 – 20 heures 00**

N° 121/16

Date de convocation : 10 novembre 2016

Conseillers en exercice : **34**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 22

Votants : 24

Objet : **TOURISME – RANDONNEE – CREATION D'UNE PROMENADE
DESCENDANTE VTT-VTC RELIANT LE PARKING DE LA STATION LA
SAMBUY –FAVERGES-SEYTHENEX**

Membres Présents

Michèle LUTZ	Sylviane REY	Richard LESOT	Lionel LITTOZ-MONET	Rosemonde SCHINDLER
Michel COUTIN	G.CHAMPANGE	Philippe PRUD'HOMME	Hervé BOURNE	Marcel CATTANEO
Ulrich GAGNERON	R. AUMAITRE	Nicolas BLANCHARD	Roland BLAMPEY	Nicolas BALMONT
Laurence GODENIR	J.GUENAN	R. MERMAZ-ROLLET	Jacques TRESALLET	Jean-Louis MERLE
Marc LLEDO	Valérie. GARDIER			

Membres Excusés

Gérard MERMIER	Patrick DUC	Paul CARRIER
----------------	-------------	--------------

Membres Absents

V. AMADIO	Françoise KLEMENCIC	Joëlle KOURTCHEVSKY	Jeannie TREMBLAY	Marc MILLET-URSIN
Sarah DI-GLERIA	Lucie LITTOZ			

Pouvoirs

Sonia GIFFORD (R.BLAMPEY)	Christian BAILLY (S.REY)
---------------------------	--------------------------

EXPOSE

Monsieur le Vice-Président Philippe PRUD'HOMME chargé de l'Environnement, rappelle que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) est compétente pour la mise en œuvre d'une politique de création, de gestion, et d'entretien d'itinéraires de mobilité douce :

- cheminements pédestres et VTT/VTC.

Il rappelle par délibération N°122/12 du 6 décembre 2012, le Conseil Communautaire approuvait le lancement du programme de développement de l'offre VTT sur le territoire de la CCSLA dont la création d'itinéraires VTT-VTC (réalisation de 4 boucles VTT + 1 ou 2 promenades descendantes) et la labellisation du territoire « base VTT de randonnée » par la Fédération Française de cyclotourisme.

Dans ce cadre, la CCSLA a structuré une offre d'itinéraires VTT-VTC constituée de différents parcours de longueurs et de difficultés variables (vert, bleu, rouge) représentant près de 89 kms cumulés.

Par courrier en date du 14 Juin 2016, le Président a sollicité auprès Madame la Présidente du Comité Départemental de la Fédération Française de Cyclotourisme, la labellisation du territoire.

En vue de la labellisation, les 26 et 27 septembre 2016, le technicien fédéral de la FFCT en charge du VTT et du Développement Durable a parcouru les itinéraires proposés par la collectivité. L'objectif était de vérifier la concordance entre les services proposés/offerts et les critères du label.

La labellisation pourrait intervenir après la mise en œuvre d'un itinéraire supplémentaire qui permettra de compléter et diversifier l'offre pour arriver aux 100kms demandés au cahier des charges de la FFCT.

Envoyé en préfecture le 23/11/2016
Reçu en préfecture le 23/11/2016
Affiché le 23/11/2016
ID : 074-247400773-20161117-DEL_20161117_9-DE

Il explique que la collectivité et le club cyclo de Faverges ont reconnu une trace VTT correspondant à la demande faite par la FFCT : un itinéraire dit « promenade descendante » entre le parking de la station de la Sambuy et le carré des Tisserands à Faverges. D'une longueur de plus de 11 kms, avec un point de départ au parking de la station de la Sambuy, il offre des possibilités de création de variantes offrant plusieurs difficultés sur un même parcours.

Il précise que la collectivité pourrait demander auprès du Conseil Départemental son classement au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée (PDIPR), au niveau « Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 2 – SID 2 ». Le Conseil Départemental de Haute-Savoie financerait alors le plan de balisage, une partie du mobilier de balisage et de sa pose – l'entretien de l'itinéraire incombera au maître d'ouvrage.

Il explique que la mise en œuvre nécessite de :

- Solliciter l'inscription de l'itinéraire au PDIPR VTT du Conseil Départemental 74 dans le cadre du Schéma Directeur de la Randonnée (Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 2 – SID 2) qui ouvre le droit de la part du Conseil Départemental, à savoir :
 - Une prise en charge à 100% de la conception du plan de balisage
 - Une subvention à 50% HT pour les travaux d'aménagement, le maquettage, l'achat et la pose du matériel de signalétique
 - Une aide forfaitaire de 200€/km sur 3 ans
- Réaliser le plan de balisage via le marché des Conseillers Techniques du Conseil Départemental de Haute-Savoie
- Mettre en place le balisage conformément aux prescriptions de la charte PDIPR (marché de prestation ou régie)

Monsieur le Vice-président propose que la CCCLA :

- assure la maîtrise d'ouvrage de ce sentier en l'inscrivant dans les sentiers en Projet de son Schéma Directeur de la Randonnée (SDR) dont l'élaboration est en cours ;
- sollicite l'inscription en tant que « Sentiers d'Intérêt Départemental de niveau 2 – SID 2 », au classement SDR du Conseil Départemental de Haute-Savoie ;
- mette en œuvre l'itinéraire décrit à échéance du printemps 2017 afin d'obtenir la labellisation.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement demande aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser le Président à :

- Engager les opérations décrites
- Signer toutes les pièces nécessaires
- Solliciter toutes les subventions auprès des organismes habilités

-o-o-o-o-o-o-

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré accepte les propositions de Monsieur le Vice-président et autorise Monsieur le Président à :

- Engager les opérations décrites dans la présente délibération
- Signer toutes les pièces nécessaires
- Solliciter toutes les subventions auprès des organismes habilités

Résultat du vote :

Votants	24	Abstention :	0	Exprimés :	24
Pour :	24	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le : 23 novembre 2016

Affichage le : 23 novembre 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, le 23 novembre 2016
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



